

Courrier de Tourcoing

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS
6 mois fr. 2.50
un an fr. 5.00

Départements et Etranger: le port en sus

Rédaction & Administration
43, Rue du Tilleul, TOURCOING

INSERTIONS
Annonces . . . la ligne, 15 cent.
Réclames id. 40 cent.
Demandes d'emploi: id. 10 cent.

LE COURRIER DE TOURCOING est en vente :

- au Débit de tabacs, Grand'Place
- au Débit de tabacs, rue de la Cloche, 31.
- chez M. Duquennoy, débitant de tabacs, rue d'Anvers.
- chez M. Cyrille Vannesbus, libraire, rue de la Dime.
- chez M. Emile Vannesbus, libraire, rue du Midi.
- Aux Bibliothèques de la Gare (intérieur et extérieur).

CONTRE LA RÉVOLUTION

Si en 1788 on eut dit aux bons bourgeois et aux aristocrates de vieille roche, que cinq ans plus tard beaucoup d'entre eux auraient payé de leur tête leur coupable indifférence et leurs décevantes querelles, ils eussent levé les bras au ciel et traité d'incensés ceux qui auraient tenu pareil langage. Cependant l'histoire est là, et les horreurs de 1793 marquèrent cette époque d'un sceau sanglant. A tour de rôle les nobles, les prêtres, le roi, les princesses, les girondins, les montagnards, et les jacobins eux-mêmes trouvèrent le chemin de la guillotine et expirèrent les uns leur indifférence et leur veulerie, les autres leur cruauté insouvenable. Cette révolution ne s'est pas faite en un jour, pas même en une année, et pour en trouver le point de départ il faut remonter jusqu'en 1788 à l'époque où l'effervescence populaire donna le signal des premières émeutes. C'est en haussant les épaules qu'a été cette époque où lissat les appels à la violence, chacun comme à l'habitude vaquait à ses affaires allait à ses plaisirs sans se douter du gouffre qui se creusait à leurs pieds.

Si nous comparons ce qui se passe actuellement, avec les événements qui donneront naissance aux sanglantes journées de Thermidor, il ressort clairement dans la même voie et que s'il en est temps encore nous avons le devoir de prévenir la catastrophe finale. Cette douloureuse constatation, loin de nous décourager, doit stimuler nos patriotiques efforts, et lâcher seraient ceux qui se désintéresseraient de l'avenir de notre beau pays de France. De quelques côtés que nous jetions les yeux nous voyons l'émeute naître, grandir, éclater sous la débâcle indifférence de nos gouvernants, que dis-je elle prend des proportions effrayantes grâce aux encouragements qu'elle reçoit de ceux qui sont à la tête de notre marine et de notre armée nationale. L'un et l'autre entendent dans leur sommeil cette ignoble trépanation qui remplace la glorieuse émeute. L'émeute, mais elle changeante Marseille, Lorient, Brest, Armentières, Dunkerque, et les autorités ferment indulgemment les yeux. On envoie les troupes de gendarmerie et des troupes, mais au préalable on leur donne l'ordre de subir toutes les insultes et toutes les agressions, sans qu'ils puissent se défendre. Au lieu d'en imposer aux violents, ils provoquent

leurs audaces par une impassibilité inexplicable, et ils servent de cible aux sarcasmes de la foule hurlante.

Du reste les jacobins au petit pied qui sont au pouvoir ne pourraient agir autrement, car les Apaches qui provoquent les bagarres, jouent du couteau, allument des incendies, jettent la terreur dans nos villes industrielles, sont leurs plus fermes soutiens. Mais qu'ils ne se fassent pas illusion : de l'émeute aux barricades, des barricades à la révolution, de la révolution aux sanglantes hécatombes, les étapes sont si peines marquées, et la populace débordante de haine et d'appétits malsains, a tôt fait de les franchir. Quelle digue le Gouvernement opposera-t-il à ce flot écumeant ? Son autorité !!! Mais il y a longtemps qu'elle est méconnue. Le détroit qui préside le Conseil des ministres a passé par toutes les bassesses, pour se maintenir au pouvoir. Il s'est tour à tour montré insinuant, hypocrite, méchant, il a même pour comble aux exaltés qui siègent à l'extrême gauche, désavoué le lendemain ce qu'il avait affirmé la veille, et il est tellement travaillé par la peur de perdre son portefeuille qu'il n'est rien qu'il ne fasse pour le conserver. A la suite de marchandages qui sont la honte du régime parlementaire il a déjà jeté en pâture jusqu'au dernier moine, et il fait miroiter aux yeux des pires ennemis de l'ordre, la suppression de toutes les congrégations, l'interdiction de l'enseignement libre, la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et s'il possédait leur promesse la fin du catholicisme. Mais bien qu'ancien congréganiste il est trop petit pour atteindre ce résultat, et quelque haineux qu'il soit, ses dents s'useront contre ce bloc qui est l'Eglise. Des siècles passeront sur sa triste dépouille et l'Eglise continuera ses immortels enseignements.

Aussi longtemps que la question cléricalle lui fournira des aliments suffisants pour satisfaire les appétits aguichés de la meute révolutionnaire, il pourra lui tenir tête, mais quand il aura sacrifié le dernier curé et la dernière religieuse que fera-t-il ? Entamera-t-il la bourgeoisie cosmique qui a vécu elle aussi des dépeuplés des congrégations, et qui à la faveur des plus lâches compromissions, a pris place autour de l'assiette au beurre ? Ce n'est pas probable car il faudrait sacrifier lui-même et son courage ne va pas jusqu'à ce. Ce qui est maintenant anarchie, veulerie deviendrait indubitablement révolution, si tous les honnêtes citoyens n'arrivaient par leurs efforts combinés à faire avorter ce plan infernal.

Nous avons à lutter contre la force masquée qui nous étirent, contre le mensonge et la haine qui salissent tout ce que nous respectons, contre les internationalistes qui voudraient enlever jusqu'à l'idée même de patrie, eh, bien ! acceptons la lutte, groupons-nous en rang serrés sans nous inquiéter si notre voisin fait partie de tel ou tel groupement politique, et contentons-nous de savoir que nous sommes partisans de la liberté.

Nos adversaires nous menacent d'une révolution, cette révolution est à nos portes, à nous de répondre par une contre révolution pacifique et bienfaisante, qui restaurera dans notre pays les idées nobles et généreuses qui ont fait sa grandeur d'autrefois. Si nous le voulons, nous le pouvons, mais pour le vouloir il faut mettre fin à ces subtiles distinctions de partis, il faut tendre franchement la main aussi bien à gauche qu'à droite et n'exiger de ceux qui viennent à nous d'autres

gages que la ferme résolution de lutter pour la justice et la liberté.
A ce prix-là nous vaincrons.

ENER.

INFORMATIONS

— Jeudi, 9 juin, le Sénat a discuté une interpellation de M. de Goulinas sur les grèves de Lorient et de Brest. Un ordre du jour de confiance a été voté par 168 voix contre 60.

— Vendredi, on a discuté l'interpellation de M. Le Provost de Launay sur la marche de l'armée organisée par le journal *Le Matin*. La discussion s'est terminée par l'ordre du jour pur et simple voté par 181 voix contre 88.

— Mardi, le Sénat a abordé l'examen de la proposition modifiant la loi de 1898 sur les accidents de travail.

— Un long débat s'est engagé immédiatement sur un amendement présenté par M. Gallioz, tendant à ce que l'indemnité pour incapacité temporaire soit due non pas, comme le proposait la Commission, à partir du cinquième jour de l'accident, mais à partir du premier jour.

— Finalement, cet amendement a été renvoyé à la Commission et la suite de la discussion a été ajournée à jeudi.

— En fin de séance, a été adopté le projet de loi autorisant le gouvernement à décerner 50 croix de la Légion d'honneur à l'occasion de la fête de l'Enseignement primaire publique laïque du 19 juin.

— Jeudi, dans sa séance du matin, la Chambre a terminé l'examen des propositions relatives à l'extension de la loi sur les accidents de travail aux exploitations commerciales. Le projet a été, dans son ensemble, adopté à l'unanimité. Une motion a été ensuite votée pour inviter le gouvernement à préparer l'application de la même loi aux ouvriers agricoles.

— La séance de l'après-midi a été consacrée à la discussion de la loi de deux ans.

— Vendredi, la séance d'interpellation a été très mouvementée : l'interpellation sur le tarif des frais de justice a dégénéré bientôt en un débat de politique générale et un gros incident au sujet des millions des Chartreux s'y est par hasard greffé. Finalement la Chambre a voté unanimement une enquête parlementaire à ce sujet.

— L'interpellation sur les frais de justice a été close par l'ordre du jour pur et simple, 313 voix contre 250.

— Lundi, suite de la discussion de la loi militaire.

— Dans sa séance de mardi matin, la Chambre a voté sans modifications les cinq premiers articles du projet de loi sur les enfants assistés déjà adopté par le Sénat.

— A la séance du soir, après un nouvel incident sur l'affaire des Chartreux, la discussion de la loi militaire a été reprise. Trois nouveaux articles ont été adoptés sans modifications après qu'un amendement de M. Lasiès qui avait reporté à l'article 30 la question des soutiens de famille, eut été repoussé par 400 voix contre 101.

— Avant la séance du soir, la Chambre avait nommé dans ses bureaux les membres de la Commission d'enquête sur l'affaire des Chartreux. Cette Commission se trouve composée de 21 députés antimilitaristes et de 12 ministériels.

— Au Conseil de mardi matin, le garde des sceaux a fait signer un décret aux termes duquel le tarif des frais de justice est rapporté. Les tarifs anciens sont remis en vigueur.

— Le ministre du Commerce a fait approuver un projet de loi tendant à suspendre par décret, en cas d'événements ayant pour effet d'interrompre les relations de la France avec l'Algérie, l'application de la loi sur le monopole de la navigation.

— Le Conseil d'administration de l'Institut Pasteur a élu le docteur Emile Roux en remplacement de M. Duguès. Les docteurs Chamberland et Metchnikoff lui sont adjoints comme sous-directeurs.

— Le général Lannes, commandant le 2^e corps à Agnières, et le colonel d'Or et l'adjutant Bemer ont été désignés pour constituer la mission qui représentera la France, dimanche prochain, à l'inauguration de l'Omseuil où sont recueillis les restes des soldats français tués, le 6 juin 1850, à Melagnano (Italie) en combattant contre les Autrichiens.

— C'est le 21 juin qu'aura lieu la solennelle inauguration de l'Aigle de Gérôme qui commémore, à Waterloo, la fin héroïque de l'armée napoléonnienne.

— On signale, à Avignon, la présence du co-

lonel Marchand en compagnie de son ami le fidèle Paul Mariéton. Ils ont poussé jusqu'à Millans ou le maître Frédéric Mistral les attendait dans son hermitage.

— La semaine dernière s'est tenu à Arras le quatrième congrès national des syndicats agricoles; 400 de ces syndicats y avaient envoyé des délégués.

— On annonce de Washington que le gouvernement fédéral, qui avait pensé à appliquer la nouvelle taxe aux liqueurs françaises et qui voulait plaider devant la Cour suprême contre nos négociants a renoncé à ce projet et a reconnu pour nos liqueurs le droit à taxa réduite.

— La conférence européenne de l'horaire des chemins de fer se tient à Copenhague en présence de 200 délégués.

— On mande de Berlin, de source autorisée, que La Zelt de Vienne qui jamais il n'exista de traité secret entre l'Espagne et la Triplice, mais qu'un traité qui a pris fin en 1895 a bien existé entre l'Espagne et l'Italie relativement à l'équilibre européen.

— Le lieutenant-général de Trotha, envoyé en Afrique pour réprimer la révolte des Hereros, est entré à Swa-Kopmund le 14 juin. Une rencontre avec les insurgés est imminente.

— C'est le 24 juin au soir ou le 25 au matin que se reconstruiront, dans les eaux de Kiel, le yacht de l'empereur et celui de son oncle Edouard VII se rendant aux îles des Régates.

— La situation générale ne s'est pas modifiée sur le théâtre de la guerre. L'état-major japonais est muet est le général Kouropatkine ne transmet que des rapports peu importants. Cependant les bruits les plus invraisemblables continuent à circuler. Mais on sait le crédit qu'il faut leur faire.

— Par un ukase du 15 juin, le tsar a jugé indispensable de renforcer les armées en campagne contre les Japonais, le tsar a déclaré la mobilisation générale dans seize gouvernements dépendant des districts militaires de Kasan, Moscou et Kiev.

Impression fugitive une force redoutable. C'est ce qu'on aurait pu, par exemple, si des élections générales avaient eu lieu au scrutin de liste à l'appogé du boulangisme.

Il est vrai que le Sénat est là comme barrière et qu'on peut tempérer les mouvements du scrutin de liste par la représentation partielle et par le renouvellement partiel.

Il y a à l'étude des projets de représentation proportionnelle. La Commission du suffrage universel se leur semble pas favorable, puisqu'elle n'a pas prévu l'application de la représentation proportionnelle au scrutin de liste, mais lorsque celui-ci sera discuté, celle-là verra certainement son tour.

Quant au renouvellement partiel, il est, comme on l'a vu, dans les dispositions arrêtées par la Commission, et c'est à notre sens, la principale, plus intéressante que le principe de votation lui-même puisque, quoi qu'on fasse, le scrutin de liste ne restera longtemps qu'un scrutin d'arrondissement déguisé.

La prévoyance de la Chambre qui seule peut donner à celle-ci un esprit de suite et d'équilibre, serait la meilleure garantie d'un travail parlementaire fécond et coordonné.

Quoi qu'il en soit de ces considérations, on peut dire que le principe de votation au scrutin de liste n'a pas, à proprement parler, de portée politique; il s'agit dans tous les partis et dans tous les groupes des partisans, comme le scrutin d'arrondissement à ses sens suivant que l'un ou l'autre de ces modes de scrutin favorise mieux, sur le terrain électoral tel ou tel groupement politique.

Les chances du projet de la Commission sont bien incertaines, mais quelque soit le résultat du vote, celui-ci sera seul singulièrement pénalisé.

Patrice NOLLET.

REVUE POLITIQUE

Le scrutin de liste

Justqu'à ce jour nous savions que les congrégations se divisaient, aux yeux de M. Combes, en deux catégories : les pauvres, faciles à expulser, et les riches respectées lorsqu'elles sont, comme celle de N.-D. de Lourdes, sous la protection de députés du « bloc ».

Il semble résulter de la séance de vendredi qu'il en existe une troisième : celle des congrégations avec lesquelles on n'est pas arrivé à s'entendre et les Chartreux seraient de ces nombre.

Comment, à propos de l'application du décret du 15 août 1903, concernant les établissements alloués aux avoués, en est-on venu à parler des Chartreux ? La chose ne s'explique que par l'embaras dans lequel se trouve M. Combes dès que l'on soulève une question sérieuse et par l'idée fixe qu'il possède de tout ramener au péril électoral.

Dès le début de la séance de vendredi, M. Combes se ventait mal à l'aise et se montrait nerveux. Quand il prit la parole à la suite des attaques fermement dirigées contre lui par M. Millierand il était exaspéré, se lamentait et criait à la trahison.

Revenant à son idée fixe, il prononça cette phrase malencontreuse : « Oui, ma situation est simple et nette. Je m'occupe avec ardeur de supprimer les congrégations. Si je les supprime, c'est uniquement dans l'intérêt de la République et je ne songe pas à m'enrichir de leurs dépouilles... »

A droite, dans le brouhaha, une voix cria : « Et le million des Chartreux ? »

M. Combes pouvait passer, outre, comme il lui est déjà arrivé, mais Jasper Orléans l'eut qu'il veut perdre. Il l'avait ôté à M. Combes. Un mot de réplique entraîna celui-ci dans des explications de plus en plus méphitiques à mesure qu'on les réclamaient plus précises.

Ce qui ressort nettement cependant des avent qu'on lui a arrachés, c'est qu'au moment où l'on préparait l'expulsion des Chartreux, une proposition adressée au ministère de l'Intérieur deux millions pour sauver la congrégation menacée. Les intermédiaires de ce marché, connus par le moment sont M. Edgard Combes, secrétaire général de son père, et M. Michel Lagrave, actuellement Commissaire général français à l'Exposition universelle de Saint-Louis.

Entré par la grande porte du sénateur, M. Michel Lagrave est en cet état de mése et mése poursuites contre cette tentative de corruption n'a été suivie. Et pourquoi ? En raison, nous le savons, M. Combes, de considérations politiques supérieures... »

La Chambre ne pouvait se contenter de cette explication. Après un débat où se sont échauffés à la coutume les noms d'oiseaux les plus colorés, on a décidé la nomination d'une commission d'enquête. Ainsi s'écroule d'ailleurs les organes parlementaires les plus vicieuses.

Quel sera le rôle de la Commission d'enquête ? Elle devra apparemment rechercher quelle est la raison d'Etat qui ne permettrait pas, à y a dit-huit mois, à M. Combes de parler et qui lui permet aujourd'hui de le taire.

Pourquoi n'a-t-il dit que quelques mots de ce qu'il a dit ? Et qu'a-t-il dit ? Qui lui a dit deux millions ?